Chassell de Côte-d'On











ARMURERIE DU SUZON



Tunnel 100 mètres sur place Réparation - Fabrication - Vente d'armes. Vêtements, accessoires, déco Coutellerie

Ouvert du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
© 03 80 35 44 50 armureriedusuzon@orange.fr

Vantoux, 10 minutes de DIJON

SOMMAIRE

LES ÉCHOS de la Fédération
IMPRESSION DES CARTES DE TERRITOIRES 4
OPÉRATION MIRADOR
FORMATION DÉCENNALE : ELLE EST DÉSORMAIS DISPONIBLE EN LIGNE !
NOUVEAU MODE D'INSCRIPTION AU PERMIS5
FORMATION CHASSE ACCOMPAGNÉE6
LES FORMATIONS DE LA FDC 217
SIA: NE L'OUBLIEZ PAS!
PERMIS : COMMENT OBTENIR UN DUPLICATA8
VALIDATION DU PERMIS : COMMENT OBTENIR UN DUPLICATA9
PRÉLÈVEMENT BÉCASSE9
ORGANISATEUR DE CHASSE10
ESOD12
DU NOUVEAU CHEZ LES PIÉGEURS CÔTE-D'ORIENS13
ELIZ : ÉVALUER LE RISQUE D'EXPOSITION À LA MALADIE DE LYME14
GRAND GIBIER : BILAN CYNÉGÉTIQUE DE LA CAMPAGNE 2022-2023
LES ÉCHOS de la FNC
LE COIN des Gourmands21
DOSSIER Nouvelles orientations petit gibier
EN DIRECT des Territoires LE GARDE-CHASSE: INDISPENSABLE AU MAINTIEN DU

ÉDITO



CHASSEURS OU RÉGULATEURS?

ans hésitation, chasseurs! Mais pourquoi cette question? Tout simplement parce que de plus en plus d'élus, certaines associations, et une partie de la population se croyant bien informés par les médias totalement opposés à la chasse, veulent la disparition de notre passion en acceptant peut-être de nous laisser un rôle de régulateur de la faune sauvage.

Notre mission serait donc de limiter les dégâts agricoles et sylvicoles tout en assurant la veille sanitaire de la faune sauvage?

Pour preuve, au niveau national, toutes les chasses traditionnelles sont attaquées médiatiquement et juridiquement. Concernant notre département, la pie n'a pas été présentée au classement des Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) – rien que ce changement d'appellation en dit long – et sera donc perdue pour la prochaine période 2023-2026. Ne resteront donc comme espèces pouvant être piégées que le corbeau freux, la corneille noire pour l'agriculture, la fouine pour les dégâts domestiques et le renard... mais pour combien de temps ? Concernant cette dernière espèce, plusieurs départements l'ont déjà perdu!

Dès que nous affirmons aimer nous promener avec notre chien en pleine nature et avoir la chance de conclure cette demi-journée par le prélèvement d'une bécasse, d'un gibier d'eau ou d'un lièvre, c'est l'incompréhension totale! Certains nous disant même : mais ça sert à quoi ?

Effectivement, à rien sur le plan matériel... mais sur le plan personnel, c'est une joie intense car la chasse est notre passion, notre culture et notre mode de vie!

Alors oui, nous sommes chasseurs!

Pascal Sécula **PRÉSIDENT**







Suivez-nous sur les réseaux sociaux : Fédération des chasseurs de Côte-d'Or



Fédération Départementale des Chasseurs

Éditeur:

N° 27 - MAI 2023

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

Maison de la Chasse et de la Nature - RD 105 - Lieu-dit « Les Essarts » - CS 10030 - 21 490 Norges-la-Ville CEDEX Tél.: 03 80 53 00 75 - Fax: 03 80 53 00 74

La revue de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'or Directeur de la publication : M. Pascal Sécula Responsable de la rédaction : Béatrice Monnet Comité de rédaction : Michel Chalumeau, Bernard Dugied, Jean-Luc Joblin, Yves Lambert, Béatrice Monnet, Gérard Mutin, Pascal Sécula, Bernard Sirdey

Rédaction:

Cyrill Bignault, Jean-Luc Joblin, Léo Mazzarini, Béatrice Monnet

Crédit photo couverture: Jaroslav Pap/AdobeStock Crédits photos: FNC, FDC 21, adobe.stock.com

Publicité nationale et départementale

Stéphane Schmitt TEMA6TM - 23 rue Dupont- des-Loges - 57000 Metz Tél.: 03 87 69 18 01 - Fax: 03 87 69 18 14 Email: s.schmitt@groupe-atc.com

Administration des ventes:

Email: D.SY@groupe-atc.com

Conception éditoriale et graphique, rédaction : CTÉMACONSEIL - 23 rue Dupont- des-Loges - 57000 Metz Tél.: 03 87 69 18 01

Rédaction graphique:

-Tél.: 03 87 69 18 05

Impression:

ocosprint imprimeurs 36 route d'Archettes - 88000 Épinal Imprimé sur un papier PEFC





Chasseur de Côte-d'Or est imprimé avec des encres végétales sur papier PEFC, de sources contrôlées, blanchi sous chlore élémentaire Dépôt légal : à parution - ISSN : en cours









BON DE COMMANDE CARTE TERRITOIRE 2023

Carte grand format du territoire de chasse 122 cm x 90 cm. Imprimée en paysage ou portrait selon la disposition de votre territoire. Pour les grands plans de chasse, possibilité d'imprimer sur plusieurs panneaux Support sur panneau magnétique et effaçable à sec (Velleda).

DATE LIMITE DE COMMANDE LE 1ER JUILLET 2023

NOM DE LA SOCIETE DE CHASSE:

N° PLAN DE CHASSE :

NOM: PRENOM:

ADRESSE:

CODE POSTAL: VILLE:

TEL FIXE (obligatoire): TEL PORTABLE:

EMAIL (obligatoire):

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNIT TTC	TOTAL
Carte territoire de chasse		110,00€	
		TOTAL	

Paiement par chèque bancaire uniquement à la commande à l'ordre de la FDC 21

Toute commande non accompagnée du chèque de règlement sera considérée comme nulle et sera retournée

Je soussigné(e), m'engage à retirer la carte dans le délai que m'indiquera la FDC 21, à la Maison de la Chasse et de la Nature - RD 105 - Lieu dit "Les Essarts" 21490 NORGES LA VILLE

SIGNATURE

C.S. 10030 - RD 105 - Lieu-dit "Les Essarts" - 21490 NORGES LA VILLE Cedex Association agréée au titre de la protection de l'environnement SIRET: 778 211 052 00049 - APE: 9319 Z

IMPRESSION DES CARTES DE TERRITOIRES

Pour la seconde année consécutive, votre fédération vous propose d'imprimer la carte de votre plan de chasse sur un support de qualité!

Cahier des charges retenu:

- impression support rigide sur panneau magnétique et effaçable à sec,
- 2 œillets sont présents pour pouvoir suspendre la carte,
- fond topographique IGN Scan25,
- impression en format paysage ou portrait selon la disposition de votre territoire,
- format A0 (122 cm X 90 cm); pour les grands plans de chasse, possibilité d'imprimer sur plusieurs panneaux,
- mise sous carton unitaire.

Au vu de l'augmentation du coût des matières, le prix d'une carte a été porté à 110 € en 2023 (cf. bon de commande ci-contre).

Les bons de commande sont à nous retourner pour le 1^{er} juillet 2023 au plus tard, accompagnés d'un chèque de règlement à l'ordre de FDC 21.





Opération mirador

Comme chaque année, votre fédération vous propose une vente de miradors pour aménager votre territoire de chasse. Les bons de commande sont à retourner d'ici juin. Deux formats de miradors vous sont proposés à la vente :

- M1 (hauteur 1 x 0,80 x 0,85 poteau 8) au prix unitaire de 58,70 €.
- M2 (hauteur 1.5 x 0,80 x 0,85 poteau 8) au prix unitaire de 67,10 €.

Vos commandes doivent nous parvenir d'ici le 9 juin 2023 et les retraits des miradors seront organisés en été à la fédération.

FORMATION DÉCENNALE

ELLE EST DÉSORMAIS DISPONIBLE EN LIGNE!

RAPPEL: la formation décennale obligatoire de remise à niveau sur la sécurité a été instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et est précisée par l'arrêté du 5 octobre 2020. Chaque chasseur souhaitant valider son permis doit suivre cette formation tous les 10 ans ! Ainsi, d'ici 2031, tous les chasseurs de Côte-d'Or devront être formés.

a formation, qui se veut théorique, aborde les thématiques suivantes : les gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action de chasse que hors action de chasse, les comportements à avoir avec les autres usagers de la nature, l'adaptation de l'arme au gibier chassé et la manipulation des armes.

Elle est axée sur la prise en compte de l'environnement et le comportement du chasseur, à travers des mises en situation à partir de vidéos reconstituant des

accidents réels des années antérieures.

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de suivi et une mention sera insérée sur votre prochaine validation du permis de chasser. N'hésitez pas à prendre contact directement avec votre fédération pour connaître les prochaines dates de sessions. Depuis 2023, vous pouvez suivre cette formation en ligne depuis chez vous. Il suffit de nous adresser un mail comprenant vos nom et prénom, votre

date de naissance et votre numéro d'identifiant (numéro à 14 chiffres disponible sur votre validation) à l'adresse suivante : accueil@fdc21.com.

Un lien personnalisé et sécurisé vous sera envoyé, il est valable 3 mois. Passé ce délai, il ne sera plus fonctionnel. La formation en ligne est composée de 4 modules comportant 3 questions à l'issue de chacun de ces modules. Après validation de ces 4 modules, vous recevrez automatiquement une attestation de suivi de formation.

NOUVEAU MODE D'INSCRIPTION AU PERMIS

L'Office français de la biodiversité a mis en place depuis le 9 janvier 2023 un nouveau site Internet facilitant les démarches pour s'inscrire à l'examen du permis de chasser. La pré-inscription en ligne est obligatoire via le lien suivant : https://permischasser.ofb.fr/.

Pour réaliser votre pré-inscription :

- sélectionner la fédération dans laquelle vous souhaitez être inscrit,
- saisir l'ensemble des informations demandées. Attention: le numéro de portable et l'adresse mail renseignés doivent être validés pour recevoir vos différentes convocations.
- Indiquer le moyen de paiement choisi.

Faites attention de ne pas fermer la fenêtre après le paiement, vous devez impérativement cliquer sur « retour Commerce » afin de poursuivre votre inscription.

Ce site vous permet de préremplir directement le CERFA, de l'éditer et de le signer. Le certificat médical situé au dos de ce CERFA devra être complété par votre médecin et daté de moins de 2 mois par rapport à la date d'inscription. Il ne doit comporter ni rature ni modification.

Quelles sont les pièces obligatoires à joindre au dossier et à envoyer à la FDC 21 ?

- 1 copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, de bonne qualité et en cours de validité lors du passage des formations et examen (permis de conduire non accepté),
- 1 photographie d'identité normalisée (format 35 x 45 - type passeport et carte d'identité) datant de moins de 6 mois et de bonne qualité, sans pliure ni trace.
- les documents relatifs aux obligations du service national pour les 16-25 ans (cf. Cerfa). Un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FDC 21 : caution encaissée en cas d'absence non justifiée aux formations ou examen (délai de 15 jours pour justifier de votre absence),
- un chèque de 16 € à l'ordre de la FDC
 21 si vous avez choisi le règlement par chèque lors de votre préinscription.

Vous devez obligatoirement suivre les formations théoriques et pratiques pour pouvoir vous présenter à l'examen.

À réception du dossier d'inscription complet, le manuel du permis de chasser vous sera envoyé afin que vous puissiez travailler votre théorie en amont de la formation. Vous recevrez une convocation par mail pour venir suivre une journée de formation théorique puis une demi-journée de formation pratique sur notre centre de formation.

L'examen unique du permis de chasser comprend un examen pratique et un examen théorique, tous deux organisés sur la même demi-journée par l'Office français de la biodiversité (OFB). 15 jours avant le début des examens, l'OFB vous enverra une convocation par mail avec votre date d'examen. Aucune modification de date ne sera possible.

FORMATION CHASSE ACCOMPAGNÉE

La chasse accompagnée est ouverte à toute personne âgée de plus de 15 ans. Elle permet de chasser gratuitement pendant un an (non renouvelable) assisté d'un « parrain » appelé accompagnateur.

our expérimenter la chasse accompagnée, il faut avoir suivi au préalable une formation pratique élémentaire obligatoire auprès de la fédération départementale des chasseurs. C'est aussi une possibilité pour les adultes de découvrir la chasse, car il n'y a pas d'âge limite pour chasser accompagné. Elle peut être pratiquée dans le cadre de la chasse à tir, de la chasse à l'arc, de la vénerie ou de la fauconnerie.

UNE ARME POUR DEUX

Chasse à tir : une arme pour deux, l'arme de l'accompagnateur est partagée avec le filleul (fusil, carabine ou arc).

L'ACCOMPAGNATEUR (PARRAIN)

- Doit détenir un permis de chasser depuis plus de 5 ans.
- Avoir suivi obligatoirement la formation adaptée d'accompagnateur dispensée par la fédération départementale des chasseurs.

L'attestation de formation délivrée au terme de la formation par la fédération est valable 10 ans. Durant cette période, l'accompagnateur pourra avoir plusieurs filleuls. Seul l'accompagnateur doit souscrire une assurance chasse qui couvrira la responsabilité civile du chasseur accompagné. Lors d'un contrôle en action de chasse, l'accompagnateur doit toujours être en mesure de présenter, en plus des documents obligatoires (validation, assurance), l'attestation « Accompagnateur de chasseur accompagné ».

LE CHASSEUR ACCOMPAGNÉ

 Peut avoir jusqu'à 4 accompagnateurs au maximum. Tous devront avoir suivi la formation chasse accompagnée pour que leur filleuil



La chasse accompagnée permet de chasser gratuitement pendant 1 an dès l'âge de 15 ans avec un accompagnateur.

puisse obtenir l'attestation d'autorisation de chasser accompagné.

- Bénéficie de la validation du permis de chasser de l'accompagnateur (départementale et nationale).
- Doit avoir suivi obligatoirement la formation élémentaire à la pratique de la chasse accompagnée.
- Peut suivre la formation dès l'âge de 14 ans 1/2. Dans ce cas, l'autorisation de chasser accompagné ne sera délivrée par la fédération qu'à la date anniversaire des 15 ans.

À l'issue de la formation, l'autorisation de chasser accompagné est délivrée. Elle ne précise pas l'aire géographique de validité. C'est la validation du permis de chasser de l'accompagnateur (départementale ou nationale) qui l'a définie. L'autorisation de chasser accompagné est valable 1 an à compter du jour de délivrance. En cas de contrôle, le chasseur accompagné est tenu de présenter son « Autorisation de chasser accompagné ».

INSCRIPTION À LA FORMATION « CHASSE ACCOMPAGNÉE »

Coût de la formation : Gratuit Lieu de la formation : Site de formation de la FDC 21, Norges-la-Ville

Composition du dossier :

- Demande d'autorisation de chasser accompagné (formulaire d'inscription disponible sur le site www.fdc21. com).
- Copie recto-verso de la pièce d'identité du chasseur accompagné (CI ou passeport) en cours de validité.
- Chèque caution de 30 € à l'ordre de la FDC 21.

Convocation : vous recevrez un mail de convocation 15 jours avant la date de début de la formation.

Prochaines dates de formation : 11 avril 2023 et 25 août 2023.

Dossier à retourner ou à déposer à : Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or

Lieu-dit Les Essarts – RD 105 CS 10030 21490 Norges-la-Ville

LES FORMATIONS DE LA FDC 21

FORMATIONS	PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION	DATES*	СНОІХ
Chasse accompagnée	 Formation à partir de 14 ans ½ révolus, Dossier d'inscription à télécharger sur le site FDC 21 	Vendredi 25 août 2023	
Piégeage	Formation à partir de 15 ans (agrément à partir de 16 ans) Joindre une autorisation parentale pour les mineurs Copie pièce d'identité	Jeudi 6 et vendredi 7 avril 2023	Complète
		Jeudi 22 et vendredi 23 juin 2023	
Garde-chasse particulier	Copie du permis de chasser + la validation Côte-d'Or pour la saison en cours Copie pièce d'identité	Du lundi 6 au mercredi 8 novembre 2023	
Chasse à l'arc	Copie pièce d'identité Copie permis de chasser	Vendredi 5 mai 2023	
Venaison	Copie permis de chasser	Vendredi 15 septembre 2023	
Régulation à tir des corvidés	• Copie permis de chasser	Vendredi 24 février 2023	
Tir d'été	Copie permis de chasser	Vendredi 2 juin 2023	

^{*} Des dates supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction de la demande, n'hésitez pas à vous inscrire même si les formations sont complètes. NB : la fédération se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation par manque d'inscriptions.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES (SIA) : NE L'OUBLIEZ PAS !

is en place depuis le 8 février 2022, le SIA vient, à l'heure du numérique, assurer la traçabilité des armes de catégories A, B et C détenues par les chasseurs, tireurs sportifs et collectionneurs. Il remplace ainsi l'ancien fichier Agrippa. Les chasseurs ont jusqu'au 30 juin 2023 inclus pour créer ce râtelier dématérialisé sur Internet et y inscrire leurs armes, faute de quoi ils perdraient leur droit de détention.

Toutes les armes de chasse doivent obligatoirement être saisies, exceptées celles à canon lisse à un coup par canon (simplex, juxtaposé, superposé, nouvelle catégorie C1, ancienne catégorie D1) acquises avant le 1er décembre 2011. Pour ceux ayant acheté des armes récemment, il est fort probable qu'un compte en leur nom ait été ouvert par leur armurier, le système étant actif depuis fin 2020 chez les professionnels. Il vous restera à y entrer éventuellement celles possédées antérieurement, toute nouvelle acquisition étant automatiquement enregistrée par le commerçant.

Un compte se crée en une dizaine



Les chasseurs ont jusqu'au 30 juin 2023 inclus pour créer ce râtelier dématérialisé sur Internet et y inscrire leurs armes

d'étapes qui s'enchaînent très naturellement, comme n'importe quelle procédure de création de compte sur des sites Internet marchands par exemple. Néanmoins, s'agissant d'un compte nécessitant des informations personnelles et un certain nombre de documents permettant de justifier de son droit à détenir et acquérir des armes, plusieurs pièces justificatives seront demandées au cours de la procédure. Au préalable, il convient d'avoir à disposition les documents ci-dessous pour créer son compte facilement :

- une copie de son permis de chasser,
- · une copie de sa pièce d'identité,
- un justificatif de domicile.

Pour les personnes ne possédant pas d'ordinateur ou rencontrant quelques difficultés avec l'outil informatique, sachez que les préfectures possèdent des points dits « d'accueil numérique » où il est possible d'effectuer des formalités administratives dématérialisées.

COMMENT OBTENIR UN DUPLICATA DE SON PERMIS DE CHASSER ?

En cas de perte, vol ou détérioration du permis de chasser, il vous faut demander un duplicata auprès de l'OFB.

Pour simplifier cette démarche, l'OFB propose désormais une plateforme numérique simple et intuitive. Pour cela, il faudra vous connecter au lien suivant : https://permischasser.ofb. fr. Une adresse mail et un numéro de téléphone mobile vous seront indispensables.

La saisie en ligne permettra de suivre toutes les étapes à la constitution de votre dossier. Vous saisirez vos informations personnelles, ainsi que les coordonnées de votre permis de chasser perdu ou détérioré si vous les possédez.

Elles vous permettront:

- de saisir votre identité complète sans risque d'erreurs de retranscription;
- de recevoir par mail un CERFA 13944*06 d'inscription pré-rempli, plus lisible;
- de payer en ligne, par carte bleue ou par virement, la redevance pour la délivrance du duplicata (30 €);
- de recevoir en temps réel les informations sur l'avancée de votre demande ou des demandes d'éléments complémentaires.

À l'issue de la demande en ligne, vous devrez transmettre l'ensemble de votre dossier (avec les pièces obligatoires à joindre) sous format papier



et par voie postale à l'OFB - Unité du permis de chasser - BP20 -78612 LE PERRAY-EN-YVELYNES Cedex.

Une fois votre demande validée par l'OFB, vous recevrez par courrier un certificat sécurisé de demande de duplicata valant permis de chasser. D'une durée de validité de 2 mois, celui-ci vous permettra d'effectuer les démarches pour valider votre permis de chasser. Le format définitif du permis de chasser (format carte

bancaire) vous sera transmis directement par l'imprimerie nationale par voie postale dans un délai de moins de 2 mois.

ATTENTION: si vous souhaitez un duplicata de votre permis de chasser qui a été délivré par une préfecture (ou une sous-préfecture): Il faudra préalablement obtenir une attestation de délivrance auprès de la préfecture ou la sous-préfecture qui a délivré votre permis initial.

IMPORTANT : la conversion des permis de chasser délivrés par une mairie avant 1975 en permis de chasser ne sera pas possible en ligne. Les personnes qui demandent le remplacement d'un ancien permis de chasse (appelé permis «blanc») sont dispensées de l'examen du permis de chasser. Elles peuvent demander la délivrance d'un permis de chasser, en remplissant le **formulaire CERFA 13943*03** (téléchargeable sur le site internet www.ofb.gouv.fr) et en l'accompagnant des pièces demandées.

COMMENT OBTENIR UN DUPLICATA DE SA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER ?

En cas de perte, détérioration ou de modification de la validation de votre permis de chasser, il vous faut demander un duplicata auprès de la fédération départementale des chasseurs.

Vous avez perdu, détérioré votre validation

1. Vous pouvez la récupérer directement et gratuitement sur notre site Internet www.fdc21.com et l'imprimer chez vous depuis votre espace adhérent, dans la rubrique « valider son permis en ligne », que vous ayez validé votre permis par courrier, à la fédération ou en ligne. Vous la trouverez dans la rubrique « historique des validations ».

2. Vous souhaitez recevoir le duplicata

de votre validation par voie postale, il vous suffit de nous retourner le formulaire DEMANDE DE DUPLICATA DE LA VALIDATION, à télécharger sur notre site Internet www.fdc21.com, rubrique « s'informer », puis « documents utiles », et de nous le retourner complété et signé, accompagné d'un règlement de 3€ à l'ordre de la FDC 21.

Vous avez obtenu un duplicata de votre permis de chasser et vous souhaitez recevoir un duplicata de votre validation avec les références mises à jour.

1. Vous pouvez nous en faire la demande gratuitement par mail à guichet.unique@fdc21.com, en nous

transmettant la copie (recto/verso) du duplicata de votre permis de chasser reçu par l'OFB. Le duplicata de votre validation vous sera ensuite transmis par mail et vous pourrez l'imprimer directement chez vous.

2. Vous souhaitez recevoir le duplicata de votre validation par voie postale, il vous suffit de nous retourner le formulaire DEMANDE DE DUPLICATA DE LA VALIDATION, à télécharger sur notre site internet www.fdc21.com, rubrique « s'informer », puis « documents utiles », et de nous le retourner complété et signé, accompagné d'un règlement de 3 € à l'ordre de la FDC 21 et de la copie (recto verso) du duplicata de votre permis de chasser reçu par l'OFB.

Prélèvement bécasse

Pour obtenir **un carnet de prélèvement bécasse** « **papier** » pour la saison 2023-2024, n'oubliez pas de retourner à votre fédération celui de la saison 2022-2023, qu'il y ait des prélèvements ou non, **avant le 30 juin 2023** (arrêté ministériel MEDD du 31 mai 2011, article 5).

S'il s'avère que vous l'avez égaré, détruit, etc., alors vous voudrez bien nous adresser une attestation sur l'honneur signée, précisant pourquoi vous n'êtes pas en mesure de nous produire votre ancien carnet, ainsi que le nombre de prélèvements que vous avez réalisés lors de la saison 2022-2023.

Pour simplifier vos démarches, nous vous recommandons d'opter pour un carnet de prélèvement bécasse numérique avec **l'application smartphone CHASSADAPT** pour la prochaine saison cynégétique. Elle vous permettra de déclarer directement vos prélèvements sur votre smartphone. Vous n'aurez plus besoin de poser de bagues sur l'oiseau, ni de nous retourner votre ancien carnet pour en obtenir un la saison suivante.

Cette option vous sera proposée lors de votre prochaine demande de validation du permis de chasser 2023-2024.

En revanche, s'il s'avérait que l'application CHASSADAPT ne soit pas compatible avec votre téléphone, vous pourrez toujours revenir vers nous pour demander un carnet papier (frais de dossier 3 €). Cependant, le passage d'un carnet de prélèvement bécasse « papier » à l'application CHASSADAPT ne sera pas possible en cours de saison.



ORGANISATEUR DE CHASSE

Beaucoup de responsabilités : êtes-vous bien assurés ?

e rôle de l'organisateur de chasse est essentiel et les missions qui lui incombent sont nombreuses. Même si l'organisateur de chasse pense avoir bien préparé sa journée et qu'il veille à ce que celle-ci soit parfaitement menée, personne ne peut affirmer que l'accident n'arrivera pas ce jour-là!

La responsabilité civile de l'organisateur de chasse peut être engagée dans de nombreux cas qu'il s'agisse de l'organisation de l'action de chasse ou de ce qui arrive en dehors de celle-ci (il s'agit ici des dommages causés aux autres, articles 1382 et suivants du Code civil). Ses responsabilités peuvent donc être très étendues.

QUELS SONT LES ACCIDENTS LES PLUS COURANTS ?

Notre Partenaire Assurances Chasse:

parmi les déclarations de sinistre que nous recevons chaque année de la part des organisateurs de chasse, nous avons relevé les quelques exemples les plus courants repris ci-après:

- Lors d'une battue, le sanglier poursuivi par les chiens traverse la route et vient percuter un véhicule qui circulait. Le véhicule fait une sortie de route, se retourne. Le conducteur est grièvement blessé.
- Le chef de ligne place un chasseur, qui monte sur un mirador. Une marche casse et le chasseur se blesse.
- Une battue est organisée entre amis. Aucun rappel des consignes de sécurité n'est fait, un chasseur tire dans la traque et blesse mortellement un traqueur. Dans chacune de ces situations, la responsabilité de l'Organisateur de chasse a été recherchée par la victime.

QUI DOIT ÊTRE ASSURÉ?

Notre Partenaire Assurances Chasse:

les personnes qui doivent être garanties pour leur responsabilité civile sont celles qui représentent l'association ou agissent sous l'autorité du président :

- **a.** Le président de l'association ou le détenteur du droit de chasse en tant qu'organisateur de chasse.
- **b.** Les délégués de l'organisateur de chasse : chef de battue, de traque, de ligne, etc.
- **c.** Les traqueurs et rabatteurs, et leurs chiens, en tant qu'agissant sous l'autorité de traque.
- **d.** Les auxiliaires de la chasse salariés ou bénévoles tels que les gardes-chasses, les piqueux, les porte-carniers, les personnes chargées de découper le gibier, etc.



QUELS SONT LES RISQUES À COUVRIR EN RESPONSABILITÉ CIVILE ?

Notre Partenaire Assurances Chasse:

il s'agit notamment des dommages suivants qui doivent être envisagés selon les risques liés au territoire et à sa situation:

- **a.** Les accidents liés à l'action de chasse ou causés par les équipements de l'association (miradors...),
- **b.** Les dommages causés par le gibier chassé pendant l'action de chasse (collision par ex.),
- c. Les dommages causés par les chasseurs et leurs chiens aux troupeaux, récoltes, aux propriétés, aux équipements (lignes PTT par ex.) lorsque l'auteur est demeuré inconnu.

QUEL EST LE COÛT D'UNE ASSURANCE « ORGANISATEUR DE CHASSE » ?

Notre Partenaire Assurances Chasse: le coût s'établit en fonction de plusieurs

paramètres. En règle générale, le nombre de chasseurs influe sur le prix. Plus le nombre de chasseurs est important, plus le coût sera élevé. À titre d'exemple, pour un nombre de chasseurs par battue ne dépassant pas 30 chasseurs, la prime annuelle TTC que nous proposons est de 150 € (tarif 2022-2023) avec un nombre illimité de chasses organisées durant la saison cynégétique. Il s'agit ici d'un tarif de groupe, négocié en amont avec la compagnie d'assurance.

QUELS CONSEILS DONNER AUX ORGANISATEURS DE CHASSE ?

Notre Partenaire Assurances Chasse:

le premier conseil consiste à souscrire un contrat d'assurance spécifique « Organisateur de chasse » et surtout ne pas se contenter de la simple assurance de responsabilité civile souscrite en tant que chasseur au moment de la validation du permis de chasser.

Ensuite, il convient de s'assurer que le contrat comporte des options. Les

garanties sont-elles bien étendues aux dégâts causés par le gibier? (Le cas du sanglier en action de chasse qui vient percuter un automobiliste). Notre équipe est à votre disposition pour s'assurer avec vous des garanties acquises.

Nous profitons de la présente pour rappeler que l'assurance Organisateur de chasse est obligatoire pour les associations communales de chasse agréées (ACCA). Pour les sociétés et associations, nous invitons les présidents à faire le point concernant vos garanties acquises à ce jour, et à souscrire à un contrat auprès d'assureurs spécialistes si le nécessaire n'a toujours pas été fait. Les risques sont trop importants!

À toutes fins utiles, nous vous rappelons les coordonnées de notre partenaire BS ASSURANCES, qui reste à votre disposition pour vous renseigner utilement.

DÉPARTEMENT ASSURANCE CHASSE Tél. 01 60 09 43 43.

Mail: contact@assurance-chasse.eu. www.assurance-chasse.eu.





ESOD : LE PIÉGEAGE DE LA PIE EST SUPPRIMÉ

près plusieurs réunions de présentation des données disponibles pour le futur classement 2023-2026, la CDCFS (Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) s'est réunie lors de la formation spécialisée ESOD le 22 novembre 2022.

Les membres habilités à voter sont :

- un membre de la DDT.
- un représentant des intérêts agricoles,
- •un représentant des intérêts cynégétiques,
- un représentant de l'ADPCO (association départementale des piégeurs de Côte-d'Or),
- un représentant d'une association de protection de l'environnement,
- deux personnes qualifiées en matière scientifique et technique.



- 1. La pie bavarde.
- 2. La corneille noire
- 3. Le renard roux.





CLASSEMENT 2023-2026

Lors de cette commission, les membres doivent se prononcer sur la proposition de classement. Étaient présentés au classement : le renard roux, la fouine, la corneille noire, le corbeau freux et la pie bayarde

Le dossier de demande relative au classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts est transmis au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT). Ce dossier présente, pour les 4 années cynégétiques (de juillet 2018 à juin 2022), les résultats qui permettent de caractériser la présence avérée ainsi que la réalité des dommages causés par chacune des espèces faisant l'objet d'une demande de classement.

SUR LES 5 ESPÈCES PROPOSÉES, 4 ONT ÉTÉ RETENUES AU FUTUR CLASSEMENT

Malheureusement la pie bavarde n'a pas été retenue au futur classement, faute de montant de dégâts déclarés.

Par conséquent, la pie bavarde ne pourra plus être piégée de juillet 2023 à juin 2026. Nous devrons pour le classement 2026-2029 compiler des données fiables et en quantité pour essayer de retrouver cette espèce dans la liste des ESOD de notre département.

Pour les autres espèces, nous devons attendre la décision du ministère d'ici juillet.



CARABINE SAVAGE AXIS FILETÉ



+ 1 boîte de 20 cartouches cal: 222R,243W,270W,30-06







PROMO

RIO TRAINING à partir de 68.25€ les 250 Cart







FOB VIPER à partir de 69.75€ les 250 Cart

ARMES - ACCESSOIRES - VÊTEMENTS CARTOUCHES - BALL-TRAP

(prix par quantité)

Découvrez nos produits sur notre site : www.armurerie-boichut-balaguer.com

DU NOUVEAU CHEZ LES PIÉGEURS CÔTE-D'ORIENS

mis piégeurs, depuis déjà quelque temps, voire plusieurs années, nous voulions apporter un plus à notre association. Un plus pour les nouveaux adhérents fraîchement débarqués de leur formation de piégeage et dépourvu de pièges pour commencer cette belle aventure au service de la faune et des particuliers. Dorénavant, le problème est résolu! À partir de 2023, à l'issue de leur stage de formation dispensé par la FDC 21, chaque nouveau piégeur ayant pris son adhésion à l'Association départementale des piégeurs côte-d'oriens (ADPCO), pourra acquérir le jour même un kit de piégeage d'une valeur de 76 €, comprenant une boîte à fauve légère double entrée, un lot de collets à renard, un piège Bélisle à lacet inox, avec un lot de 10 lacets pour Bélisle.

L'ADPCO a fourni un effort financier afin de mettre dans les meilleures conditions nos futurs jeunes et moins jeunes piégeurs. Il est vrai qu'ils peuvent bénéficier de la commande annuelle de pièges qui se clôt aux alentours du 10 juillet, mais la livraison de ceux-ci, n'arrive que fin octobre, beaucoup trop tard pour ceux qui ne possèdent pas encore de piège.

L'Association départementale des piégeurs côte-d'oriens remercie également l'ensemble des élus et des permanents de la FDC 21, ainsi que son président Pascal Sécula pour leur soutien indéfectible concernant ce projet et le stockage des quarante kits de piégeage commandés. Par ailleurs, l'adhésion à l'ADPCO permet d'acquérir des pièges à des tarifs préférentiels, la fédération des chasseurs de la Côte-d'Or, dans le cadre du développement du petit gibier dans le département, subventionne une bonne partie les pièges commandés par l'ADPCO, car il est inenvisageable de parler développement du petit gibier sans régulation des ESOD sur un territoire.

Amis piégeurs, je n'ai qu'un mot à dire, Piégeons!

Philippe Martin, président de l'ADPCO 21





- ▲ Le kit de piégeage comprend une boîte à fauve légère double entrée, un lot de collets à renard et un piège Bélisle à lacet inox, avec un lot de 10 lacets pour Bélisle.
- ˆ l'issue de leur stage de formation, chaque nouveau piégeur ayant pris son adhésion à ADPCO pourra acquérir le jour même un kit de piégeage d'une valeur de 76 €.



ELIZ : ÉVALUER LE RISQUE D'EXPOSITION À LA MALADIE DE LYME

n France, chaque année, environ 33 000 personnes sont impactées par la maladie de Lyme, transmise par les tiques. Ces tiques transmettent généralement un grand nombre de zoonoses pour lesquelles peu de données sont disponibles concernant la présence et la répartition sur le territoire. Le risque pour la santé publique étant réel, l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ), a souhaité mettre en place un programme d'étude visant à mesurer et à cartographier à une échelle départementale mais aussi nationale le risque d'exposition à la maladie de Lyme.

Remarque: ELIZ est un établissement public au service des collectivités départementales, dont les missions sont d'étudier et de lutter contre les zoonoses (maladies transmissibles à l'homme par la faune sauvage).

Le cycle de la tique : il est complexe et implique de nombreuses interactions entre plusieurs espèces sauvages. Chez le chevreuil, qui est un hôte particulièrement favorable à la reproduction des tiques, les borrélia (bactéries responsables de la transmission de la maladie de Lyme) ne survivent pas. Elles sont éliminées par le système immunitaire du mammifère. En revanche, l'exposition du petit cervidé à des morsures répétées entraîne chez lui la production d'anticorps spécifiques contre ses bactéries qu'il est alors possible de détecter par analyse sérologique.

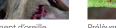
Le chevreuil est donc l'espèce sentinelle sur laquelle repose l'étude qui sera menée, et à laquelle la FDC 21 a décidé de s'associer.

L'objectif de l'étude : cartographier le risque d'exposition à la maladie de Lyme. Les résultats obtenus sur la Côted'Or viendront compléter une cartographie nationale (voir ci-contre).

Le protocole départemental : il sera mis en place sur les campagnes cynégétiques 2023-2024 et 2024-2025. La FDC 21 définira 100 placettes à l'échelle départementale. Sur chaque placette, 3 chevreuils feront l'objet de prélèvements par les chasseurs pour analyses. Les prélèvements ne devront intervenir qu'entre le 15 octobre et le dernier jour de février.

Les sociétés volontaires, préalablement contactées par la FDC, seront dotées de kits spécifiques. Les prélèvements seront placés dans un sachet plastique et stockés au congélateur en attendant la collecte qu'organisera la





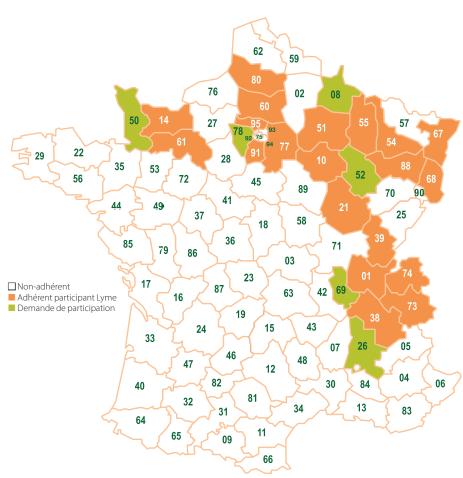








Carte des départements adhérant à l'ELIZ et participant au projet Lyme/Chevreuil



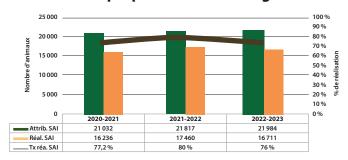
GRAND GIBIER

BILAN CYNÉGÉTIQUE DE LA CAMPAGNE 2022-2023

PRÉLÈVEMENTS AU 31 MARS 2023 : BILAN PAR ESPÈCE

LE PLAN DE CHASSE SANGLIER: au 31 mars 2023, 16711 prélèvements étaient déclarés sur une attribution totale de 21 984 animaux, soit une réalisation de 76 %. Une nouvelle fois, les chasseurs de Côte-d'Or ont su prendre leurs responsabilités en ajustant les prélèvements à la réalité des populations. Les nouvelles modalités de réattributions au fil de l'eau, ont permis la réattribution de 1 851 bracelets à compter de l'ouverture générale.

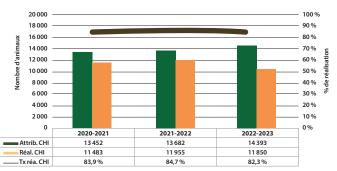
Historique plan de chasse sanglier



Contrairement à la précédente, cette saison a été marquée par une fructification importante sur une majorité des massifs forestiers, avec un impact sur la répartition des animaux et parfois la réalisation des plans de chasse. Même si la campagne se solde par une réalisation en très léger recul par rapport à l'an passé (-749 animaux), les retours de terrain montrent que la population départementale reste très importante. En cette fin de saison, la présence de marcassins en grand nombre, tout comme la taille des compagnies, oblige à la vigilance.

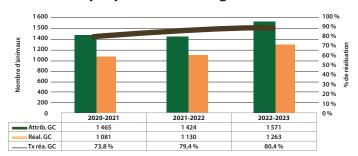
LE PLAN DE CHASSE CHEVREUIL: avec 11 850 réalisations déclarées en cette fin de saison sur 14 393 attributions, le plan de chasse départemental chevreuil atteint une nouvelle fois un taux de réalisation tout à fait correct de 82 %. La population continue à bien se porter. Cependant, un certain nombre de remontées du terrain doivent être prises en considération: jeunes animaux chétifs, amaigris et populations moindres. Les épisodes de sécheresses estivales que nous connaissons depuis maintenant plusieurs années pourraient avoir localement un impact sur les populations.

Historique plan de chasse chevreuil



LE PLAN DE CHASSE GRANDS CERVIDÉS: l'augmentation des populations de grands cervidés, constatées depuis quelques années, se confirme. Sur les quelque 1 571 attributions, 1 263 animaux ont été prélevés sur les territoires cette saison, soit 11,8 % de plus que l'an passé. L'ensemble des secteurs historiques du Chatillonnais (UG2), de la montagne (UG9), des deux vallées (UG8), de la vallée de l'Ouche et des Hautes Côtes (UG 5), voient leurs populations augmentées. Les résultats des comptages hivernaux confirment également cette tendance. Les plans de chasse 2023-2024 devront être augmentés en conséquence, pour garder la maîtrise des populations et de leurs dégâts.

Historique plan de chasse grand cervidé



RAPPEL

Chasse du sanglier à compter du 1^{er} juin 2023

La chasse individuelle: elle peut se pratiquer à compter du 1^{er} juin, à l'approche ou à l'affût, seul et sans chien, sur son territoire de chasse. Le chasseur individuel doit être porteur d'une photocopie de la décision fédérale de plan de chasse valant autorisation préfectorale, certifiée par son détenteur.

La chasse en battue anticipée : elle peut se pratiquer du 1er juin au 14 août, sur autorisation. C'est la FDC 21 qui accorde l'autorisation au détenteur de plan de chasse qui en fait la demande (document à télécharger sur le site Internet www.fdc21.com, rubrique « s'informer ». À compter du 15 août, hors cœur de parc national de forêt, la chasse du sanglier en battue peut se pratiquer sans autorisation, sur les territoires soumis à plan de chasse.

La FDC 21 vous incite à demander vos autorisations de battue anticipée, le plus tôt possible en saison. En cas de dégâts sur vos territoires, vous disposerez ainsi des autorisations nécessaires pour intervenir le plus rapidement possible et limiter les dégâts.

) TE

vos concessions Concessions



EFFICACITÉ ET ACCESSIBILITÉ



DRD Reims

®) MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs

17 Bis Boulevard Gustave Eiffel 51100 REIMS 03 26 03 75 02 www.drd-reims.fr

DRD Troyes

35 avenue Général Leclerc 10300 SAINTE SAVINE 03 25 40 01 25 www.drdtroyes.com

Motricity by DRD

69 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE - DIJON 07 83 89 84 66 www.motricity.fr

« NOUS SOMMES 4 MILLIONS D'AMBASSADEURS DE LA CHASSE »

L'assemblée générale et le Congrès de la FNC ont eu lieu les 22 et 23 mars au Palais des congrès de Beaune. Au programme, une réunion statuaire avec les présentations des comptes arrêtés au 30 juin 2022 et le budget 2023-2024, suivi le lendemain du discours de son président Willy Schraen. Voici des extraits.

illy Schraen: « La chasse est un mode de vie. À tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, je dis non. Mon métier n'est pas chasseur! C'est ma passion! Quand je vais à la chasse. Je pars dans la nature, parce que j'aime m'y retrouver, et si à un moment je tue un animal, c'est dans ce contexte particulier que je le ferai et non pour simplement donner la mort. C'est toute la nuance que chaque chasseur connaît, ressent et comprend. La régulation et la préservation des équilibres écosystémiques sont les conséquences de ma passion. En aucun cas ils ne peuvent en être la cause.(...) Nous sommes 4 millions de détenteurs de permis de chasse, cela fait de nous 4 millions d'ambassadeurs pour expliquer la chasse à ceux qui ne la connaissent pas. C'est essentiel et tellement simple à faire avec vos voisins et avec vos amis. Ce rendez-vous annuel témoigne de la vitalité de notre réseau fédéral, de notre engagement au service de notre passion et de notre sens des responsabilités face aux enjeux d'une chasse durable qui doit rester populaire. (...)

Je refuse aussi que la chasse devienne une milice cynégétique armée à la façon du canton de Genève ou des « Länder » allemands, où l'on paye des individus pour aller chasser jour et nuit, dans une logique de régulation extrême. (...) Ce sont les niveaux d'accidents et de décès les plus bas de l'histoire de la chasse française. Force est de constater que les fédérations des chasseurs effectuent un travail extraordinaire au niveau de la sécurité en matière de chasse et qu'il vaudrait peut-être mieux les laisser continuer à faire baisser de façon drastique ces accidents, avant de vouloir inventer de nouvelles choses, dont l'efficacité reste à prouver! (...)

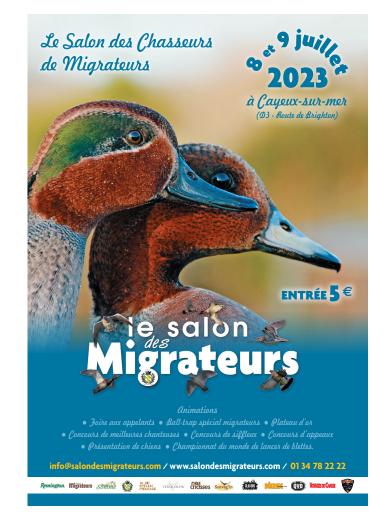
« DANS UN AVENIR PAS SI LOINTAIN, ÊTRE CHASSEUR SERA VALORISÉ PAR LA SOCIÉTÉ »

Et pour toutes celles et ceux qui ne chassent pas, qui finissent par ressentir un sentiment de peur étant donné la surmédiatisation disproportionnée des accidents de chasse, je vous invite à continuer à vivre votre passion nature en même temps que la nôtre. Je vous assure qu'avec un peu de bon sens et dialogue, nous pouvons continuer à vivre ensemble. Ne tombons pas dans ce piège politique grotesque qu'on nous tend, à savoir, monter les gens les uns contre les autres à des fins de chaos à peine voilées. (...)

La chasse est donc devenue un sujet médiatique permanent, voire un projet politique. Dans ce contexte, il est d'autant plus important d'expliquer notre pratique et de combattre ce sentiment de peur – démesuré quand on regarde la réalité des chiffres – qui s'est installé chez certains usagers de la nature. (...)

Je sais que de nombreux chasseurs ou chasseresses passionnés ne disent pas qu'ils chassent, notamment dans leur milieu professionnel. Cela devient le secret le mieux gardé de France, notamment dans l'univers des médias, où des journalistes ou animateurs taisent leur passion!

Quelle est la raison de cette « discrétion » pour une activité légale qui n'est pourtant pas une maladie honteuse.



LES ÉCHOS de la FNC

Sans doute cette radicalisation de notre société qui persiste à vouloir opposer les Français en soufflant sur les braises de la haine et en surfant sur la vindicte populaire. (...)

À la résistance civile jusqu'au-boutiste, je préfèrerai toujours le dialogue et le choix des urnes pour faire valoir ses convictions et choisir son avenir. (...)

Arrêtez de nous imposer votre vision d'une société qui ne sera faite que d'interdiction et de privation! Laissez-nous simplement transmettre à nos enfants ce que nous avons reçu de nos parents, c'est notre droit légitime! (...)

Alors mes amis ce n'est pas le moment de baisser les bras et de renoncer à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portent fièrement! Dans un avenir pas si lointain, être chasseur, être pêcheur, être agriculteur, être éleveur sera valorisé par la société qui nous entoure. Nous serons alors reconnus pour nos compétences, notre savoir-faire et nos traditions qu'il faudra préserver, et dont la transmission sera l'objectif du collectif! (...) »



Pascal Sécula, président de la FDC 21, et FRC-BFC, François Patriat, sénateur de la Côte-d'Or et Willy Schraen, président de la FNC.

La FNC en <u>Côte-d'Or</u>

Le tour de France 2023 de la FNC effectue un passage dans chacune des régions. Pour la région Bourgogne Franche-Comté, elle a eu lieu le 9 mars 2023 au siège de la FRC BFC et de la FDC 21 à Norges-la-Ville. Plusieurs thématiques ont été abordées, comme le plan de résilience, la réforme de l'indemnisation des dégâts, la sécurité à la chasse, les projets écocontribution, le sanitaire et la venaison.



LYNX : ÉCO-CONTRIBUTION EN ACTION

Depuis 2019 et la signature de la convention entre la FNC et l'OFB, les fédérations départementales des chasseurs bénéficient d'un fonds écocontribution pour mettre en œuvre des projets liés à la biodiversité.

est par exemple le cas du programme national Ecolynx, lancé en 2022 par la Fédération nationale des chasseurs, dont l'objectif général est d'améliorer la connaissance du lynx, progressivement de retour sur nos territoires.

La fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or s'est engagée sur ce projet, en collaboration avec 14 autres fédérations départementales et régionales des Massifs jurassien, vosgien et alpin.

Ce programme d'une durée de 18 mois comprend 3 volets :

- **1.** suivi des populations par pièges photographiques en collaboration avec les sociétés locales de chasse,
- 2. étude des populations de chevreuils et de chamois au sein de l'aire de présence de l'espèce,
- 3. information et communication.

La FDC 21 est impliquée dans les volets 1 et 3. Pour le suivi technique, une douzaine de pièges photographiques ont été installés dans le sud du département, sur les zones les plus propices au passage de l'espèce. Les sociétés de chasse locales ont été informées de la mise en place de ce dispositif. L'objectif est de renforcer la collecte de données, d'améliorer les connaissances sur le lynx, d'étudier l'aire de répartition et de suivre la dispersion des individus.

Les données obtenues serviront à alimenter le réseau fédéral, mais également le réseau loup-lynx animé par l'OFB, financeur principal du projet.

Si vous détenez des informations concernant le lynx (contact visuel, empreintes, poils, prédation...), merci de vous rapprocher de la FDC 21.



Les observations menées sur le lynx boréal montrent que selon les années, seules 43 à 64 % des femelles donnent paissance à des jeunes





LES RECETTES

COMPOTE DE LIÈVRE AU CHOCOLAT

Pour 4 personnes • Préparation 20 min • Cuisson 2h20

RECETTES RÉALISÉES PAR : JEAN-FRANÇOIS

Et tirées du livre :

Retour de chasse Éditions Larousse



INGRÉDIENTS

- 1 lièvre découpé en morceaux,
- 4 échalotes,
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive,
- 75 cl de vin rouge,
- 30 cl de vin liquoreux,
- 2 carrés
- de chocolat noir,
- sel et poivre du moulin

PRÉPARATION

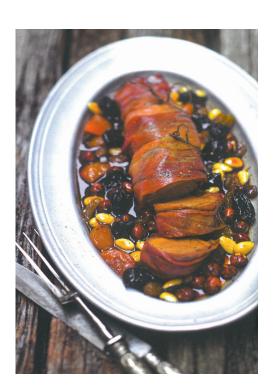
- Salez et poivrez les morceaux de lièvre. Pelez les échalotes, puis hachez-les.
- Faites chauffer l'huile dans une grande cocotte. Quand elle est bien chaude, saisissez les morceaux de lièvre jusqu'à ce qu'ils soient uniformément colorés.
- Ajoutez les échalotes et faites-les revenir 5 minutes. Mouillez avec le vin rouge et le vin liquoreux, puis laissez cuire pendant 2 heures à feux très doux, sans couvrir.
- Égouttez les morceaux de lièvre, retirez les os et effeuillez la viande.
- Laissez réduire le fond de cuisson jusqu'à ce qu'il épaississe légèrement. Faites fondre les carrés de chocolat dedans en fouettant, puis retirez du feu. Rectifiez l'assaisonnement si nécessaire, remettez la viande dans la cocotte et réchauffez-la 3 minutes.
- Servez aussitôt accompagné de pâtes fraîches ou d'une purée de pommes de terre.

Surprenante au premier abord, l'association gibier/chocolat est pourtant courante. Sans devenir prédominant, le chocolat apporte une touche de subtilité et d'onctuosité à la sauce tout en adoucissant la saveur du gibier.

RÔTI DE SANGLIER AUX FRUITS SECS ET AU PORTO

Pour 4 personnes

• Préparation 5 min • Cuisson 1h10



PRÉPARATION

- Salez et poivrez le rôti de sanglier. Faites chauffer l'huile dans une cocotte
- Quand elle est bien chaude, saisissez le rôti de 5 à 10 minutes jusqu'à ce qu'il soit uniformément coloré, puis baissez le feu.
- Versez le porto et le vinaigre et laissez réduire
- Ajoutez les abricots secs, les figues, les noix et les pistaches, puis versez 20 cl d'eau, couvrez et laissez cuire le tout à feu très doux pendant 40 minutes, en arrosant de temps en temps la viande avec le jus de cuisson. Lorsque le rôti est cuit, égouttez-le sur un plat avec les fruits secs. Laissez réduire le jus de cuisson.
- Ajoutez le miel et faites caraméliser
 5 minutes. Remettez la viande et les fruits secs dans la cocotte et réchauffez-les 3 minutes.
- Égouttez le rôti de sanglier, découpez-le en tranches. Servez avec les fruits secs et la sauce, accompagné d'une purée de céleri.



INGRÉDIENTS

- 1 rôti de sanglier ficelé et sans barde (environ 900 g),
- 2 cuillères à soupe d'huile de tournesol,
- 5 cl de porto blanc,
- 2 cuillères à soupe de vinaigre de xérès,
- 5 abricots secs,
- · 3 figues séchées,
- 6 cerneaux de noix,
- 1 cuillère à soupe de pistaches mondées,
- 2 cuillères à soupe de miel liquide,
- sel et poivre du moulin.

NOUVELLES ORENTATIONS PETIT GIBIER

Voilà six ans que le projet d'oiseaux de souche sauvage a commencé. Il est temps pour nous de faire un bilan de ce projet et d'en tirer des conclusions.



LES RÉSULTATS DE L'ÉLEVAGE

Nos poules reproductrices ont produit, cumulé sur les six années, un peu plus de 50 000 œufs dans les 7 GIC qui se sont lancés dans le projet. 21 500 œufs ont donné lieu à une éclosion, que ce soit en couveuse ou sous poules naines. 13 000 faisandeaux ont été réintroduits sur les territoires des sociétés de chasse. Comme l'atteste le graphique ci-contre,

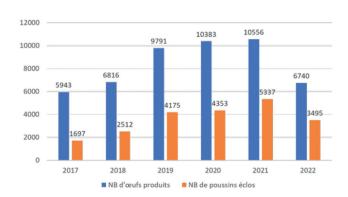
nous pouvons conclure qu'environ 50 % des œufs mis en incubation éclosent et que 50 % des poussins éclos sont lâchés sur les territoires. Finalement, seulement un quart des œufs mis en incubation donnent lieu à un lâcher d'oiseaux sur le terrain. Ce qui est finalement très faible compte tenu du travail nécessaire à la collecte des œufs, à la gestion des couveuses, à l'incubation et à l'élevage com-

plexe des poussins.

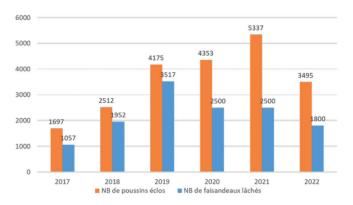
L'option élevage sous poules naines privilégiée en début de projet a été très vite abandonnée pour cause de résultat encore plus décevant.

En plus des 13 000 faisandeaux réintroduits, 4 000 faisans de souche sauvage, fournis par l'OFB ont été lâchés sur les sociétés de chasse engagées dans le projet.

Évolution du nombre d'œufs produits et du nombre de poussins éclos



Nombre de poussins éclos et nombre de faisandeaux lâchés



LES RÉSULTATS SUR LE TERRAIN

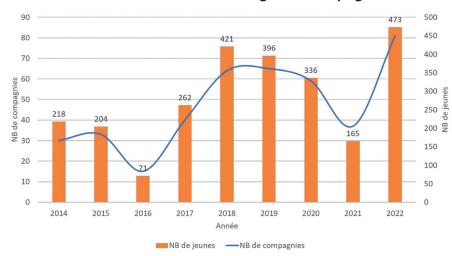
Les échantillonnages de compagnie en été, bien que faibles, montrent une évolution favorable les premières années du projet pour se stabiliser entre 330 et 400 jeunes comptés sur les territoires échantillonnés. Les conditions météorologiques du printemps 2021 ont été très défavorables à la nidification du petit gibier. Elles expliquent en grande partie l'effondrement des effectifs d'échantillonnage de cette année-là. Le suivi des populations de coqs chanteurs au printemps est quant à lui stable sur les 6 années du projet. La survie des oiseaux entre les échantillonnages de compagnie en été et le suivi des cogs chanteurs au printemps suivant est mauvaise et elle est un frein majeur au projet : en cause, les pratiques agricoles, la prédation, les conditions météorologiques, etc.



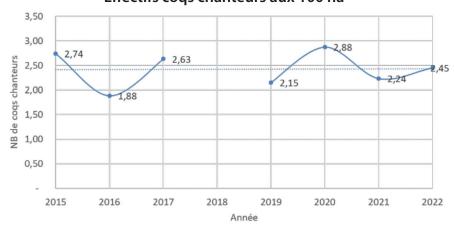
Le faisan est polygyne, les mâles formant un harem pouvant comprendre entre 2 et 18 poules.



Évolution des échantillonnages de compagnies



Effectifs coqs chanteurs aux 100 ha



--- Effectifs cogs chanteurs aux 100ha Linéaire (Effectifs cogs chanteurs aux 100ha)

EN CONCLUSION

Nous constatons sur les deux dernières années une certaine démotivation des chasseurs engagés dans ce projet. Les GIC ont été fortement mobilisés et les résultats escomptés ne sont pas à la hauteur des espérances. Cependant l'engagement des chasseurs sur le terrain doit être souligné et félicité.

Sur la base du constat ci-dessous, le conseil d'administration reste convaincu de l'intérêt de promouvoir une chasse en plaine de qualité du faisan commun, et de retrouver des chasseurs dans nos plaines.

Il a validé l'abandon du projet oiseaux de souche sauvage et du plan de gestion faisan pour la saison 2023-2024. En lieu et place du contrat de service historique (0,10 cts/ha), une cotisation annuelle petit gibier de 50 € donnant accès à la convention a été validée pour la prochaine saison cynégétique.

Chaque détenteur de droit de chasse pourra souscrire à la nouvelle convention de gestion faisan. Elle engagera le signataire à mettre en œuvre différentes actions d'aménagement du territoire pour accueillir de la meilleure manière les oiseaux de repeuplement. Ceux-ci devront être réintroduits dans le milieu naturel pour le 15 août. Si cette convention est respectée, la FDC versera aux sociétés de chasse une subvention pour le lâcher des oiseaux de repeuplement à hauteur de 50 % (après validation préalable du bon de commande). Elle participera également au subventionnement des aménagements pour le petit gibier (agrainoir, parc de pré-lâcher, culture à gibier, etc.)

Les objectifs de ce nouveau projet sont multiples : lever des contraintes de chasse, mettre en place un financement incitatif et jouer la carte du volume d'oiseaux réintroduits.

GIC petit gibier

Pour les sociétés de chasse adhérentes d'un GIC petit gibier, les termes de la convention seront identiques à l'exception de la subvention pour les oiseaux de repeuplement fixée à 75 %. La seule contrainte supplémentaire pour ces sociétés sera le non-tir de la poule faisane. N'hésitez pas à prendre contact avec votre technicien de zone pour signer cette convention ou pour plus de renseignement.

PUB

PORTRAIT

LE GARDE-CHASSE : INDISPENSABLE AU MAINTIEN DU PETIT GIBIER SUR LE TERRITOIRE

Il est la sentinelle du territoire de chasse. Le garde particulier doit posséder de nombreuses compétences et ne pas compter ses heures. Rencontre avec un passionné au service du petit gibier.

onnaissance de la nature, sens de l'observation, passion et patience... De nombreuses qualités caractérisent le garde particulier d'une société de chasse. René Cave, bientôt 80 printemps, les endosse au service du territoire de chasse d'Auxonne, pilier du Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) Saône-Nacey, dédié au faisan commun. L'intéressé compte 63 permis de chasse et s'intéresse à tout type de gibier. « Quand j'ai commencé à chasser, j'avais moins de 16 ans. » Le début d'une longue histoire en lien avec la nature.

UNE ACTIVITÉ OÙ L'ON NE COMPTE PAS SES HEURES

La passion caractérise un bon gardechasse. René Cave officie en tant que tel depuis 20 ans. Ses nombreuses sorties sur le terrain se partagent entre la



Le remplissage régulier des agrainoirs est essentiel : « *Si ce n'est pas le cas, les faisans s'en vont au bout de trois jours* », explique René Cave.

surveillance du territoire, le suivi des points d'agrainage du petit gibier ou encore la régulation des espèces suceptibles d'occasionner des dégâts. « Je distribue entre 25 et 30 kilos de blé par semaine », souligne René Cave. Les seaux doivent être alimentés toute l'année. « Si ce n'est pas le cas, les faisans s'en vont au bout de trois jours », explique-t-il. Il y a aussi le piégeage. « J'ai trois cages, deux

collets et des pièges en X », poursuit-il. Avec la réussite au bout. « L'an dernier, j'ai attrapé un renard qui avait encore un lièvre dans la queule! », raconte-t-il, photo à l'appui. « J'en ai capturé trois dans ce même piège. » Depuis 2003, ce n'est pas moins de 763 goupils qu'il a enregistrés à son tableau personnel. « Les premières années, j'en prenais entre 60 et 70 par saison. Aujourd'hui, c'est plutôt une trentaine. » Il y a aussi les pies qui font de nombreux dégâts parmi leurs congénères ailés. « J'ai, chaque année, une tourterelle qui vient nicher devant chez moi. Elle n'a jamais réussi à avoir un petit. » Même si chaque espèce a son utilité dans la nature. « Il ne s'agit pas de les éradiquer, mais il faut les limiter. » Être garde, c'est un sacerdoce. On ne compte pas ses heures et cela par tous les temps. Rappelons que la mission est bénévole. Seule la carte de chasse du territoire est offerte et une petite compensation financière pour l'essence. « À une époque, je faisais 20 000 km par an pour la chasse, la garderie et le piégeage », ajoute René Cave. La vie de garde fourmille également d'anecdotes. « On voit aujourd'hui des oiseaux que l'on ne voyait pas avant, surtout parmi les oiseaux d'eau », prolonge René Cave qui a aussi capturé... un raton laveur il y a deux ans. « J'ai observé aussi un castor, une espèce protégée.»

Cyrill Bignault

Petit gibier : privilégier la réimplantation durant l'été

La fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or ne poursuivra pas la politique de réimplantation de faisans issus de souche sauvage. « Il y a très peu de réussite et cela démotive nos bénévoles », explique Jean-Philippe Sanz, administrateur à la FDC 21 et animateur de la commission petit gibier. « Nous voulons dorénavant favoriser les lâchers d'été, par le biais de conventions de gestion signées avec la fédération. ».

Contact: 03 80 53 00 75 Mail: accueil@fdc21.com



Le piégeage sur un territoire dédié au petit gibier est indispensable

CAIL IODD a r m u r e r i le

1 000 m ² dédiés à votre passion

3 armuriers professionnels

500 armes neuves

300 armes d'occasion

Tunnel de tir

Sanglier courant

PACK FRANCHI*

Carabine Franchi Horizon

+ Nikko Stirling 1-4x24



ou Nikko Stirling 3-12x56

- + Housse
- + Bretelle
- + Boite de Balles SAKO
- + Montage Réglage
- + Casquette

999 € le pack





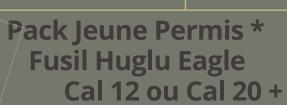
Retrouvez nos sélections de silencieux

Adresse:

Chemin du Champ Poly 39570 COURLAOUX Sortie d'autoroute n°8 A39

Téléphone:

03 84 47 28 36 www.armurerie-callod.fr



- + Bretelle
- + Housse
- + BoreSnack
- + 2 boites de Cartouches

599 € le pack

*Dans la limite des Stocks disponibles. Offre non cumulable avec d'autres services gratuits.Conditions en magasin



ARMURERIE
DES ARÈNES
ETS. DI FILIPPO

DES ARMURIERS PROFESSIONNELS, LEUR PASSION À VOTRE SERVICE $300~{\rm m}^2$ de magasin - Tunnel de tir

NOMBREUSES

PROMOTIONS

PROMOTIONS

POUR LA CHASSE AUX CORBEAUX.

APPEAUX, APPELANTS, AFFÛT ET

CARTOUCHES

Manège à corbeaux 39.90 €* -20%*

Cartouches FOB UHV

-10%*

et PALOMBE

Cartouches JOCKER 36gr bourre jupe FUSILS
SEMI-AUTOMATIQUES

... et beaucoup d'autres articles à découvrir en magasin

sur le stock magasin*

Et toujours notre



SPECIAL "JEUNES PERMIS"

pour la future session 2023

-10%

sur tout le magasin

(sauf promotions en cours, GPS Garmin, atelier, CZ, Blaser)

L'approche arrive...

...de nombreuses promotions vous attendront en magasin

1, 2 et 3

septembre

2023

dés juin 2023



Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ZONE DES ÉPENOTTES - 11 A RUE ALEXANDRE VIALATTE - 39100 DOLE 03 84 72 03 29 *E-Mail : armureriedifilippo@hotmail.fr* www.armurerie-desarenes-difilippo-39.fr